



Notice d'utilisation d'un bon d'achat Hello Start

Opération est réservée aux personnes majeures capables, titulaires d'un compte de dépôt Hello bank ! ayant souscrit au service d'aide au changement de domiciliation bancaire « Hello Start ».

L'opération a pour but d'attribuer un cadeau, sous la forme de bons d'achat aux clients ayant domicilié sur leur compte de dépôt Hello bank!, en ligne et pour la première fois, au moins trois (3) virements (revenus par exemple) et/ou des prélèvements (paiement de factures par exemple) réguliers¹ dès **le 01/12/2017**. Les revenus et/ou les prélèvements domiciliés avant le 01/12/2017 ne sont pas éligibles à l'offre.

Les virements réguliers reçus et/ou les prélèvements objet de la domiciliation sont des services gratuits. Consultez les « [conditions et tarifs](#) Hello bank! » en vigueur disponibles sur le site internet d'Hello bank !.

Le bon d'achat est d'un montant de 150 € et prend la forme de codes d'une valeur de 10€ à 50€. Le montant du code est fixé par les enseignes. Certaines enseignes peuvent proposer des MaxiBon : ce sont des codes pouvant être commandés dès lors que le montant minimum d'achat (hors frais de port) imposé par l'enseigne partenaire est atteint. Ex : un MaxiBon de 40 € est valable pour toute commande d'un minimum de 80 € sur le site partenaire (hors frais de port).

Le bon d'achat ainsi que son solde est valable pendant 6 (six) mois à compter de la date de réception du message électronique lui indiquant qu'il a procédé à la domiciliation d'au moins 3 virements et/ou prélèvements réguliers reçus et que de ce fait, il est attributaire du bon d'achat.

Pour utiliser le bon d'achat, le client attributaire doit obtenir un code parmi les enseignes partenaires, dont il aura accès depuis le message électronique ou bien son espace client sur le site Hello bank!. Il sélectionne le logo de l'enseigne partenaire de son choix. Après avoir cliqué sur le logo, le client est redirigé sur la page de l'enseigne sur laquelle lui seront présentés les biens et services proposés et depuis laquelle il peut commander le (ou l'un des) code(s) proposés.

Dès que le client a cliqué sur l'onglet "commander", il reçoit immédiatement après un message électronique contenant : le code d'achat, le lien du site partenaire ainsi que les modalités d'utilisation du code dans cette enseigne.

Après avoir passé commande, le solde du bon d'achat est immédiatement décompté du montant correspondant au code commandé.

¹ Le virement (ou prélèvement) régulier est défini comme toute opération présentée au moins deux fois par le même émetteur au crédit (ou débit) du compte du client.



L'utilisation du code d'achat s'effectue en renseignant le code dans la zone prévue lors du règlement de la commande sur le site de l'enseigne partenaire. Le montant du code sera imputé au total de la commande de la manière suivante : Si le montant total de la commande est supérieur au montant du code, le client devra compléter le règlement par l'un des moyens de paiement proposés par l'enseigne. Si le montant de la commande est inférieur ou égal au montant de votre code, ce dernier couvrira intégralement l'achat (hors frais de livraison). Le code est intégralement consommé même si sa valeur dépasse celle de la commande. Toutefois, certaines enseignes imposent que le montant de la commande ne soit pas inférieur ou égal à la valeur du code.

La délivrance d'un code ne peut donner lieu à aucune annulation, ni remboursement ni réaffectation, sauf en cas de dysfonctionnement avéré, après vérification auprès de l'enseigne concernée.

La durée de validité d'un code est d'1 (un) mois à compter de la date de réception du message électronique lui indiquant le code d'achat.

Les codes d'achat ne sont pas nominatifs et sont donc cessibles.

Les codes d'achat ne sont pas cumulables entre eux et avec d'autres offres commerciales en cours sur le site partenaire.

Un seul code d'achat attribuable par enseigne dans la limite des stocks disponibles.

Les codes d'achat non utilisés ne sont pas remboursables.

Les codes d'achat ne sont pas échangeables contre leur équivalent monétaire.